

Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

Liste des requérants

Groupe des 13 propriétaires de chalets du lac Sansfaçon

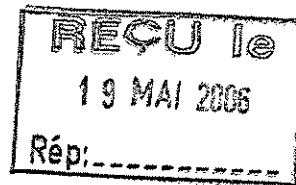
Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

M. Claude Lucier

Ville de New Richmond

M. Marc-André Bernard et autres

Carleton, le 10 mai 2006



Monsieur Claude Béchar, ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyert
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique pour le projet
de parc éolien à Carleton-sur-mer

Monsieur le ministre,

Cartier énergie éolienne Inc., désire aménager et construire un parc éolien dans le secteur Carleton-sur-mer.

Le groupe des treize propriétaires de chalets du lac Sansfaçon tient à vous transmettre ses préoccupations concernant l'emplacement des éoliennes autour du lac.

Chaque propriétaire s'interroge fortement face à la modification inévitable de la qualité de vie actuelle vécue à cet endroit.

En effet, les emplacements choisis par Cartier énergie éolienne Inc., vont, à notre avis, dégrader de façon significative l'environnement visuel et sonore dont jouissent présentement les usagers de ce site.

La solution que nous préconisons à ces deux problèmes serait de déplacer ces éoliennes pour conserver intact notre environnement actuel.

Nous demandons donc à être entendus au Bureau d'Audience Publique en Environnement.

Notre but est de vous transmettre l'importance que nous accordons à la vie privilégiée que nous ne voulons absolument pas voir diminuée pour nous et nos enfants, et ce pour au moins les vingt prochaines années, (de façon constante !)

Nous croyons que vous porterez une oreille attentive à notre demande qui n'entrave en rien le développement de l'énergie éolienne. Au contraire vous pouvez aider à ce que ce développement soit fait de façon saine et durable, en harmonie avec la population locale.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, nos sentiments les meilleurs.

Les propriétaires de chalet.


Bertrand Bouchard


Benoît Landry


Gaëtan Girard

Gustave Landry
Gustave Landry

Serge Audet
Serge Audet

Judith Bérubé
Judith Bérubé

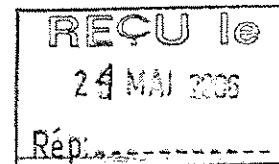
Francis Thériault
Francis Thériault

Jean Diotte
Jean Diotte

Jean-Marc Cyr
Jean-Marc Cyr

Bertrand Hugues
Bertrand Hugues

Gérald Marsh
Gérald Marsh



Bonaventure, le 10 mai 2006.

Monsieur Claude Béchar
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet d'aménagement du parc éolien de Carleton-sur-Mer

Monsieur le Ministre,

Énergie Éolienne Cartier désire aménager et construire un parc éolien dans la Ville de Carleton-sur-Mer. Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) tient à vous transmettre ses préoccupations concernant ce projet et requiert par la même occasion, la tenue d'audiences du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE).

Il est d'abord important de préciser que le CREGÎM se préoccupe de l'aspect environnemental, social et économique du développement de cette énergie, et non de la production de celle-ci. Désireux de participer au développement durable de cette énergie verte, nous souhaitons toutefois que ce développement se fasse en harmonie avec nos autres belles richesses gaspésiennes et madeliniennes : la qualité de notre environnement, de nos paysages et des gens qui y vivent.

Le développement durable de la filière éolienne passe par le respect de l'environnement et la considération des valeurs et des préoccupations des populations locales et régionales. Il optimise les retombées socio-économiques en visant une répartition des avantages qui soit des plus équitables.

Pour respecter ce principe, il importe que la région participe à ce développement, et ce, dès le début du processus. Elle doit pouvoir contribuer à l'établissement de ses propres règles, normes et schémas directeurs pour s'assurer une répartition harmonieuse des parcs d'éoliennes et des lignes de transport énergétique sur son territoire. L'adoption d'un cadre de développement éolien régional est primordiale et préalable à tout projet d'implantation. Il importe également que les préoccupations locales puissent être exprimées, entendues et considérées.

C'est dans cet esprit que le CREGÎM vous demande la tenue d'audiences publiques du BAPE et recommande d'instaurer des **audiences génériques** afin de mesurer et d'évaluer, dans un premier temps, les impacts « régionaux » de ces projets d'envergure. Des audiences génériques permettraient, en outre, de traiter :

- Des impacts liés à l'effet cumulatif du développement éolien sur l'offre touristique et le maintien de la qualité de nos paysages ;
- Des impacts liés à l'implantation des lignes de transport d'énergie sur l'environnement et le maintien de la qualité de nos paysages ;
- Des impacts liés à l'implantation des parcs éoliens sur les couloirs de migration empruntés par la faune aviaire, domaine où le Service canadien des forêts a confirmé le manque de connaissances.

Considérant que ces projets d'envergure représentent des investissements de 2 milliards, il importe de miser sur **l'analyse des projets dans leur globalité**, sur **le respect d'une région qui tente de structurer son développement à venir** et sur **une participation du public** qui garantira la transparence et la réduction des impacts avant la réalisation des projets. Encore une fois, le CREGÎM désire s'assurer que ces projets de parcs éoliens se développent en harmonie avec l'environnement et la communauté.

En espérant que vous nous aiderez à développer de façon durable le créneau gaspésien qu'est celui de l'énergie éolienne, nous vous prions de recevoir, monsieur Béchard, notre plus haute considération.

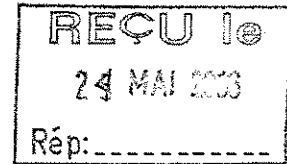


Annie Malenfant
Présidente par intérim du CREGÎM

Au nom du conseil d'administration

Maria, le 17 mai 2006

Monsieur Claude Béchar
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie Guyart, 30 ième étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7



Monsieur le ministre,

De très nombreuses interrogations subsistent encore aujourd'hui dans l'esprit de bien des gens de la région de la Baie-des-Chaleurs concernant le projet de parc éolien de Carleton, et seules des audiences publiques pourraient leur permettre de s'exprimer, d'être rassurés et éclairés adéquatement pour qu'ils saisissent parfaitement ce à quoi ils donneront, ou non, leur aval. Ce projet affectera leur existence pour une très longue période de temps; il est donc crucial qu'ils aient l'opportunité d'être majoritairement et parfaitement au courant de tous les tenants et aboutissants d'un tel projet.

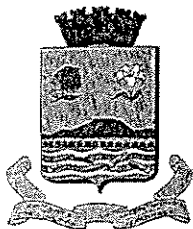
Veillez croire monsieur le ministre que mon intention n'est pas de bloquer de façon malicieuse ce projet, mais plutôt de contribuer à faire en sorte que, une fois la décision finale prise, celle-ci reflète indubitablement la volonté majoritaire et éclairée tant de la compagnie Cartier que du Gouvernement du Québec et de la population de la Baie-des-Chaleurs. Une fois ce consensus atteint pour tous dans la clarté, je me rallierai volontiers à la décision majoritaire, quelle qu'elle soit. Pour l'instant cependant, je ne suis pas en mesure d'aller dans ce sens parce que bien des gens n'ont pas encore, à ce jour, atteint la pleine compréhension de toutes les implications reliées à un projet d'une telle envergure.

Je sollicite donc par la présente des audiences publiques au sujet du projet de Parc Éolien de Carleton.

Assuré de votre pleine attention,

Votre tout dévoué,

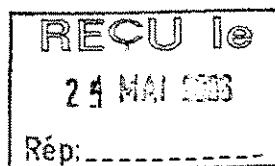
Claude Lucier



Ville de New Richmond

Cabinet du maire

Le 18 mai 2006



M. Claude Béchard
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est (30^e étage)
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Parc éolien - Mont St-Joseph de Carleton

Monsieur le Ministre,

À leur réunion d'ajournement tenue le 15 mai 2006, les membres du Conseil municipal de la Ville de New Richmond adoptaient une résolution dans laquelle ils demanderaient au ministre de l'Environnement de tenir des audiences publiques relatives au projet ci-haut mentionné.

C'est pourquoi, par la présente, le Conseil municipal de la Ville de New Richmond sollicite des audiences publiques relativement au dossier de l'installation d'un *parc éolien sur le Mont St-Joseph de Carleton*.

En effet, suite à la fermeture de l'usine de la Smurfit-Stone, la Ville de New Richmond n'a eu d'autres choix que de réaliser son plan de diversification économique, dont un des créneaux est le développement récréo-touristique.

Situé dans une ville dont le paysage naturel où se marient mer et montagnes est une des forces attractives de son produit touristique, nous venons de nous rendre à l'évidence que cette force pourrait devenir une contrainte si le parc éolien se construit sur la montagne du Mont St-Joseph, tel que prévu.

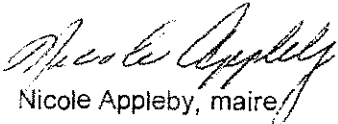
Car le paysage mer et montagnes (Mont St-Joseph de Carleton), qui est la marque de commerce de tous nos sites touristiques : Parc de la Pointe-Taylor, Marina, Plage Henderson, Auberge Cascapédia Lodge, Auberge de la Maison Stanley, Halte routière, sera défiguré par la présence d'une soixantaine d'éoliennes.

...2

Je ne peux être contre l'installation d'un parc éolien qui signifie des retombées économiques, mais est-ce que ce secteur industriel d'excellence ne pourrait-il pas cohabiter harmonieusement avec notre secteur touristique qui est aussi un créneau d'excellence reconnu depuis des décennies en Gaspésie? Comme dans la région de Charlevoix d'ailleurs, les touristes ne viennent-ils pas en Gaspésie d'abord pour les grands espaces et les paysages à en couper le souffle? La qualité de l'environnement visuel est donc primordial.

À ce stade-ci, je pense qu'il est opportun que nous gérons non seulement en fonction d'aujourd'hui, mais aussi de demain. Nous ne pouvons abîmer d'un seul coup une de nos forces dont la nature nous a comblés. Et je trouverais irresponsable de notre part de ne pas vous en faire part et solliciter des audiences publiques, lieu idéal, pour exprimer nos inquiétudes et revendiquer des modifications au projet.

Vous remerciant de votre étroite collaboration, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Nicole Appleby, maire

NA/yl

Cascapédia-Saint-Jules, 18 mai 2006

Monsieur Claude Béchard, ministre
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
Gouvernement du Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7.

Objet : Demande d'audience publique sur le Projet de parc éolien à Carleton-sur-mer.

Monsieur le Ministre,

Cartier énergie éolienne inc. prévoit implanter un parc de 73 éoliennes sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-mer. Cependant, plusieurs citoyens sont concernés et préoccupés par divers aspects de ce projet et demandent la tenue d'une audience du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPPE).

De prime abord, il faut souligner que nous devons être prudents pour le développement de cette filière énergétique. Néanmoins, nous estimons que plusieurs aspects importants ont été négligés ou escamotés lors de l'étude d'impact. Une audience publique permettrait ainsi de répondre aux diverses inquiétudes soulevées par les citoyens de la région immédiate.

Selon l'étude d'impact réalisée par la firme Pesca environnement inc./ Hélimax Énergie, les principaux impacts environnementaux du projet concerneraient le paysage, l'ambiance sonore, la faune avienne et les chauves-souris ainsi que les systèmes de télécommunication.

Dans l'étude, on y mentionne que les éoliennes modifieraient principalement le paysage du lac Sansfaçon. Cependant, cette étude ne traite que très superficiellement de l'impact visuel sur les secteurs adjacents du territoire, comme celui de la ville de New-Richmond. D'ailleurs, l'étude précise que New-Richmond est située à plus de 30 km du domaine du projet. En vérité, la partie centrale du parc éolien est à une distance d'environ 20 km du centre ville de New-Richmond. Ainsi, la mise en place de ces éoliennes, tel que proposé, aura un impact visuel majeur à plusieurs endroits sur le paysage de New-Richmond. De plus, la carte 5.8 (Visibilité des éoliennes) de l'étude d'impact n'illustre pas les secteurs adjacents au territoire, comme New-Richmond. D'autant plus que l'une des plus belles vues panoramiques en Gaspésie

- 2 -

est sans contredit celle sur les montagnes de Maria et Carleton-sur-mer, à partir de la route 132 dans les Caps noirs (New-Richmond). Afin de limiter les dégâts et de prendre une décision éclairée, il nous apparaît opportun d'illustrer adéquatement l'impact visuel des éoliennes pour ce secteur.

Étant donné que l'industrie touristique est un axe prioritaire de développement en Gaspésie, il est important de préserver la qualité des paysages. Il faut également éviter un développement anarchique de la filière éolienne. D'ailleurs, en 2004, HéliMAX Énergie recommandait d'y aller avec prudence dans le développement éolien en Gaspésie compte tenu de la possibilité des impacts négatifs sur l'industrie touristique. (Étude sur l'évaluation de potentiel éolien, de son prix de revient et des retombées économiques pouvant en découler au Québec. Dossier NO. 3526-2004.) Pour toutes ces raisons, nous considérons que le promoteur peut optimiser l'emplacement de certaines éoliennes afin d'atténuer l'impact visuel du parc éolien et pour préserver la très haute qualité visuelle à New Richmond.

Sur le plan écologique, nous sommes d'avis que l'étude contient plusieurs lacunes. Par exemple, aucun inventaire "terrain" n'a été réalisé pour déterminer la présence de micromammifères dans le secteur concerné. Bien qu'ils passent souvent inaperçus, ces animaux jouent pourtant un rôle écologique très important car ils se situent dans les premiers maillons de la chaîne alimentaire. Cependant, les auteurs de l'étude ne se sont limités qu'à dresser une "liste probable" des espèces présentes. D'autant plus que certaines espèces, à statut précaire, comme la musaraigne de Gaspé, ont été observées à moins de 15 km du parc éolien en 2003. Également, ces espèces à mobilité réduite peuvent être soumises à des stress par l'ambiance sonore des éoliennes mais les auteurs de l'étude ne semblent pas en faire mention. De plus, est-ce que l'impact sonore aura des préjudices sur les autres mammifères prélevés, comme le lièvre ou la perdrix? Par exemple, dans la région de Cap-Chat, des trappeurs ont remarqué une baisse considérable des prises suite à l'implantation des éoliennes. Est-ce que cette situation sera la même dans la région immédiate du parc suite à l'implantation des éoliennes?

En ce qui concerne les plantes vasculaires, il semblerait que l'inventaire ne se limitait seulement qu'aux 73 sites d'implantation des éoliennes. Nous déplorons cette lacune et nous considérons que des inventaires doivent également être réalisés aux endroits où les autres infrastructures seront installées, comme les nouveaux chemins, les futures lignes souterraines/aériennes, etc. D'autant plus que selon l'étude d'impact, il existe un bon potentiel de présence de plantes vasculaires menacées ou vulnérables dans la zone d'étude, selon des informations consignées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Ces plantes vasculaires menacées ou vulnérables représentent un intérêt majeur à l'échelle provinciale et elles méritent une attention particulière.

Nous reconnaissons que les éoliennes doivent être installées aux sites offrant un bon potentiel économique mais il ne faudrait cependant pas ignorer les aspects



- 3 -

environnementaux et sociaux. C'est pourquoi nous voulons nous assurer que ce projet d'éoliennes se développe harmonieusement avec l'environnement et les communautés immédiates.

Ainsi, des citoyens concernés par ce projet vous demandent d'instituer des audiences publiques où il sera possible d'entendre la population de la région immédiate au projet vous exprimer leurs craintes sur l'utilisation du territoire tout en tenant compte du développement durable.

Espérant recevoir une réponse favorable à notre demande afin de développer de façon harmonieuse la filière éolienne en Gaspésie, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos sentiments les meilleurs.


Marc-André Bernard, biologiste et citoyen gaspésien concerné

Monique Lévesque, citoyenne gaspésienne concernée
Rodrigue Bernard, biologiste et citoyen gaspésien concerné
Ghislaine Bourdagcs, citoyenne gaspésienne concernée
Réal Bernard, citoyen gaspésien concerné
Lucille Duscheneau, citoyenne gaspésienne concernée
Roger Morrissette, Médecin, Biologiste et citoyen gaspésien concernée
Nathalie Morin, Biologiste et citoyenne concernée
Philippe Aubin, Médecin, Biologiste et citoyen concerné
François Miville-Deschêne, citoyenne concernée